

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)  
-----

**VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS**

\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*

**SEANCE DU MARDI 14 AVRIL à 19 H 00**

\*\*\*\*

*Nombre de Conseillers Municipaux.....33*  
*Nombre de Conseillers en exercice.....33*  
*Nombre de Conseillers présents.....30*

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 14 AVRIL à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 8 avril 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 8 avril 2026 et publiée dans la presse locale.

**Etaient présents** : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, OLLIER Graziella, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés** :

|                         |            |                      |
|-------------------------|------------|----------------------|
| Mme PAGLIA Olympe       | mandataire | M. GOJJARD Pascal    |
| M. CORNEVIN Jean-Pierre | mandataire | M. BALLANFAT Florent |

**Était absente**

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Angélique DENIS

xxxx

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal  
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS  
- N° 2026/09***

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)  
« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires ».

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance  
Mme Angélique DENIS

Le Maire,  
  
Catherine LEDOUBLE